



dégradation de titre inscrit à mon contrat

Par **YEALPROD**, le **08/02/2024** à **12:59**

Bonjour,

Je suis employée par une petite association (25 salariés). J'ai signé il y a plus d'une dizaine d'année, un avenant à mon contrat de travail dans le cadre d'une promotion qualifiant mon titre de Secrétaire général qui comprend notamment la fonction de responsable d'un service de relations publiques et presse. Un autre avenant a été signé récemment où est stipulé la responsabilité du service et mon titre de secrétaire général. Mes fiches de paie depuis plus de 10 ans porte aussi la qualification de Secrétaire général. Pour des raisons que j'ignore encore, la direction cherche par tous les moyens, dans mon dos et depuis des années à faire disparaître ce titre (qui doit faire de l'ombre à d'autres salariés ou en termes de visibilité, je ne sais) pour ne garder que la fonction de responsable du service. La direction a contacté son service juridique pour savoir s'il était possible de supprimer ce titre, la réponse aurait été négative puisque des avenants à mon contrat initial ont été signés en ce sens. Ont-ils néanmoins la possibilité de supprimer mon titre? Une simple réorganisation d'équipe peut-elle entraîner un changement de titres? Quels sont mes recours pour empêcher une dégradation de ma qualification? Comment rendre mon titre (justifié) intangible, irréfragable. Grand merci pour votre éclairage.

Par **math64**, le **08/02/2024** à **18:31**

Bonjour,

Tant qu'aucun avenant modifiant le titre n'est signé par les deux parties, rien ne peut vous être imposé.

Après, l'employeur peut vous dire : "ou tu acceptes l'avenant et il y a évolution de salaire, ou tu refuses et 0 évolution à partir de maintenant."